



Depassement de vitesse en suisse

Par **Delporte**, le **13/10/2012** à **23:58**

Bonjour, mon fils s'est fait prendre par 2 radars en Suisse pour dépassement de vitesse sur autoroute canton de Bale et Fribourg étant au chômage j'ai payé les amendes pour lui puis je l'ai sermoné! Je n'avais pas fini de le faire que oh ! surprise je reçois du canton de Bale un ordre de payer 457 euros pour dépassement de vitesse de 29 km/h avec ma remorque or à l'entrée de la Suisse il n'y a aucun panneau indiquant la vitesse avec remorque; j'ai donc protesté Ils m'ont répondu qu'au nom de l'égalité des droits ils ne pouvaient que faire payer. Or quand un Suisse vient en France et qu'il commet la même faute il ne paie qu'environ 4 fois moins. Pourquoi donc ne pas leur infliger les mêmes amendes qu'en Suisse. L'Etat français s'y retrouverait. Quand un pays comme la Suisse qui est entouré par d'autres pays où la vitesse autorisée avec remorque est bien supérieure pourquoi n'indiquent-ils pas la vitesse sur un panneau avec remorque à l'entrée de la Suisse? Toutes ces amendes abusives ne font que créer un climat malsain entre les pays frontaliers et la Suisse.

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2012** à **02:59**

Bonjour, tout ressortissant étranger se doit de s'informer sur la législation en vigueur dans le pays où il transite ou séjourne. En France aussi il existe une législation spécifique. Par exemple l'interdiction de conduire téléphone en main ou l'obligation de détenir un gilet réfléchissant ainsi qu'un triangle de signalisation et un alcootest valide, non utilisé et homologué. Ceci n'est point indiqué et pour autant un ressortissant étranger pourra se voir verbalisé. En conséquence et au vu de l'accord de coopération entre la France et la confédération helvétique il convient de régler la contravention. A défaut vous encourez une majoration de l'amende ainsi qu'à devoir régler les frais de recouvrement forcé exercé par le Trésor Public sur demande des autorités suisses. Restant à votre disposition.